

RCS : MULHOUSE

Code greffe : 6852

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MULHOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00225

Numéro SIREN : 791 693 369

Nom ou dénomination : NORME AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 20/06/2022 sous le numéro de dépôt 5802

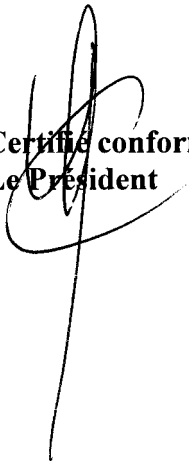
**NORME AUDIT**  
**Société par actions simplifiée**  
**Société de Commissaires aux Comptes**  
**au capital de 10 000 Euros**  
**Siège social : 68440 HABSHEIM**  
**9, avenue Valparc**  
**791 693 369 RCS MULHOUSE**

*B B 225*  
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE  
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS  
Date d'enregistrement au Greffe **20 JUN 2022**  
N° DU DEPOT *22/B/580e*  
LE GREFFIER

**B I L A N & ANNEXE LEGALE**  
déposé au Greffe du Registre du Commerce et des Sociétés

**EXERCICE CLOS**  
**LE 31 DECEMBRE 2021**

**Certifié conforme**  
**Le Président**



**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	1 305	1 305					
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions	59 334	6 581	52 753	52 398	355	0.68	
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	68 161	23 762	44 399	26 198	18 201	69.48	
	Immobilisations en cours				802	802	100.00	
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés	50 015		50 015	15	50 000	NS		
Prêts								
Autres immobilisations financières	10 500		10 500	15 000	4 500	30.00		
<b>Total II</b>	189 316	31 648	157 667	94 413	63 255	67.00		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services	17 000		17 000	35 000	18 000	51.43	
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	84 097	4 450	79 647	84 034	4 388	5.22	
	Autres créances	41 662		41 662	68 601	26 939	39.27	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement				50 000	50 000	100.00		
Disponibilités	170 468		170 468	277 063	106 595	38.47		
Charges constatées d'avance (3)	770		770	1 540	770	50.00		
<b>Total III</b>	313 997	4 450	309 547	516 238	206 691	40.04		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	503 313	36 098	467 214	610 651	143 437	23.49		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

10 500

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000		
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	1 000	200	800	400.00
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	31 405	24 695	6 709	27.17
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	99 831	97 645	2 186	2.24
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	142 236	132 540	9 696	7.32
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
<b>DETTES (I)</b>	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	22 626	125 495	102 869	81.97
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses		4 872	4 872	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	278 961	323 273	44 312	13.71	
Dettes fiscales et sociales	23 392	24 470	1 078	4.41	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes					
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)				
	<b>Total IV</b>	324 979	478 111	153 132	32.03
	Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		467 214	610 651	143 437	23.49

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

308 312

478 111

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	250 367
Dettes fiscales et sociales	5 036
Total	255 403

### Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	770
Total	770

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

#### **Produits à recevoir**

**NORME AUDIT**  
**Société par actions simplifiée**  
**Société de Commissaires aux Comptes**  
**au capital de 10 000 Euros**  
**Siège social : 68440 HABSHEIM**  
**9, avenue Valparc**  
**791 693 369 RCS MULHOUSE**

---

**Assemblée générale ordinaire annuelle du 06 mai 2022**

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**  
**Exercice clos le 31 décembre 2021**

**TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT**

La réserve légale ayant atteint un dixième du capital social, l'assemblée générale décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 99 830,92 EUR à la distribution d'un dividende aux associés.

Par ailleurs, l'assemblée générale décide de prélever un montant de 20 349,35 EUR sur le compte « Autres réserves », et ceci afin de porter le montant global du dividende à distribuer aux associés à 120 180,27 EUR.

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 60,090135 EUR.

Le dividende sera mis en paiement dans le courant du mois de mai 2022.

L'assemblée générale reconnaît avoir été informée que, suite à la Loi de Finances pour 2018 :

- Sauf dispense (revenu fiscal de l'avant-dernière année inférieur à 50 000 EUR pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs ou 75 000 EUR pour ceux soumis à imposition commune), les dividendes perçus sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu par l'article 117 quater du Code Général des Impôts, dont le taux est de 12,8 %, outre les prélèvements sociaux au taux de 17,2 %, soit une retenue à la source opérée par l'établissement payeur de 30 %.

Le prélèvement forfaitaire non libératoire, perçu à titre d'acompte, s'impute sur l'imposition définitive établie l'année suivant celle de la perception des dividendes, calculée par application du taux forfaitaire de 12,8 % (PFU).

- Par dérogation à l'application du prélèvement forfaitaire unique (PFU), les revenus mobiliers peuvent, sur option expresse et irrévocable du contribuable, être soumis au

barème progressif de l'impôt sur le revenu (article 200 A, 2. du Code Général des Impôts).

L'option est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits, plus-values et créances entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique au titre de l'année d'imposition. Elle est exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

En cas d'option pour le barème progressif, les dividendes sont éligibles, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158, 3-2° du Code Général des Impôts, et une fraction de la CSG est déductible sur le revenu imposable de l'année de son paiement, en application de l'article 154 quinquies, II du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale reconnaît en outre, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'au titre des trois exercices précédents, le montant des dividendes distribués, ainsi que le montant des revenus distribués éligibles et non éligibles à la réfaction légale, se sont élevés à :

Exercice	Revenus éligibles à la réfaction légale		Revenus non éligibles à la réfaction légale
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2018	--	--	--
2019	90 135,40 EUR	--	--
2020	90 135,40 EUR	--	--

### DECISION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité à l'unanimité par l'assemblée générale des associés du 06 mai 2022.

  
\_\_\_\_\_  
Le Président